

Zeitschrift: Animato
Herausgeber: Verband Musikschulen Schweiz
Band: 16 (1992)
Heft: 3

Artikel: Faszination Klavierspiel - junge Pianisten auf Kolumbus' Spuren
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-959017>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Situation des écoles de musique dans la culture et la politique culturelle de la Suisse

Exposé de Monsieur Hans Rudolf Dörig, directeur suppléant de l'Office fédéral de la culture donné à la 17e assemblée générale de l'Association Suisse des Ecoles de Musique, le 21. mars 1992 à Berne.

L'organisation devant laquelle j'ai le plaisir de m'exprimer aujourd'hui ne m'est connue que d'assez loin, par ce que j'ai pu en lire dans des dossiers austères, et aussi par ce que m'en a dit son président, Monsieur Armin Brenner, aujourd'hui démissionnaire. Si excellents et si nombreux qu'aient été mes contacts avec ce dernier, ce n'est pas suffisant, il faut bien le dire, pour se faire une idée de ce qu'est la vie d'une organisation telle que la vôtre. Rien ne peut remplacer les contacts directs avec les gens qui incarnent l'institution et qui en animent les activités. Je vous remercie de me donner aujourd'hui l'occasion de prendre la parole devant cette assemblée.

C'est pour moi l'occasion de vous transmettre un double message:

Tout d'abord, je tiens à rendre ici hommage, au nom des autorités fédérales, à la valeur des écoles de musique de Suisse et au travail qu'elles accomplissent sur la scène culturelle de notre pays. Ensuite, je voudrais vous brosser, en quelques mots, un tableau de la situation de la politique culturelle en Suisse, telle que la perçoivent les responsables au niveau de la Confédération.

Commençons par les couleurs les plus gaies, je parlerai tout à l'heure des quelques ombres au tableau.



Monsieur Hans Rudolf Dörig, directeur suppléant de l'Office fédéral de la culture. (Foto: RH)

Les écoles de musique représentent la base d'une activité musicale

Les écoles de musique jouent, dans le monde suisse de la musique, un rôle dont on ne saurait exagérer l'importance. La publicité, les médias, la communication par l'image nous ont habitués à rechercher toujours en priorité le spectaculaire, les produits haut de gamme, qui sont aussi accessoirement, il faut bien l'avouer, une source de prestige. Il n'est dès lors pas étonnant que beaucoup de ceux qui aiment à parler de culture n'y comprennent finalement pas grand chose: fascinés par l'image, ils oublient que la culture ne se réduit pas aux seuls arts plastiques. Si les beaux-arts sont une partie de la culture, ils ne sont pas toute la culture. On tend aujourd'hui à oublier, à négliger l'immense travail que fournissent tous ceux et celles qui forment la base et le milieu de la pyramide culturelle, au sommet de laquelle trône, prestigieuse, l'œuvre d'art.

Dans le domaine de la musique, et plus particulièrement de la formation musicale, les écoles de musique constituent précisément le socle sur lequel repose toute la pyramide, elles sont le fondement sans lequel la vie musicale serait impensable dans notre pays. Qui d'autre, en effet, s'occupe de transmettre aux jeunes générations le potentiel énorme que constitue le savoir musical, la maîtrise des instruments, des techniques que les hommes et les femmes ont acquises et perfectionnées au fil des siècles? L'école publique est bien incapable d'assumer pareille tâche. Une sous-élite insuffisante, des moyens matériels limités, des horaires trop chargés: c'est tout juste si elle peut enseigner les rudiments du chant et du solfège. A l'Office fédéral de la culture, nous sommes conscients de l'importance des écoles de musique: je vous le dis sans fioriture. Les écoles de musique sont un bon exemple de l'importance de l'initiative privée, de sa valeur et du succès qu'elle peut remporter dans le domaine de la culture. La valeur de telles institutions est inestimable, et elle va s'accroître encore à l'avenir, à cause des difficultés financières des pouvoirs publics - dont je vous dirai un mot tout à l'heure.

L'ASEM groupement national des écoles de musique

Nous suivons avec le plus grand intérêt les travaux de votre association. L'ASEM illustre à merveille la multiplicité des fonctions qu'une association filière peut exercer, dont certaines revêtent une importance certaine du point de vue politique. D'abord, une telle association est un lieu de rencontre et d'échange entre les quatre groupes linguistiques et culturels de notre pays. Soyez sûrs que nous nous intéressons de très près au développement de vos activités et que nous avons à cœur de contribuer - autant que nos moyens limités nous le permettent - à favoriser leur bonne marche. Si notre bonne volonté se traduit assez modestement sur le

plan financier, c'est que le cadre dans lequel nous exerçons notre travail de promotion culturelle et vous vos activités culturelles est assez étroit.

Éléments de la culture politique Suisse

Permettez-moi de vous donner un aperçu des structures de la politique culturelle en Suisse. Celles-ci se caractérisent par deux grands principes: le fédéralisme et la subsidiarité. En clair, cela signifie que la politique culturelle et encouragement de la culture se font du bas vers le haut. Ce sont d'abord les communes et les cantons qui sont appelés à assumer les responsabilités (ce qu'ils font notamment pour les écoles de musique). S'il se révèle que la tâche est hors de leur portée ou que leurs compétences sont épuisées, la Confédération peut alors intervenir, dans l'intérêt du pays. De plus, la Confédération ne peut agir que si cela est explicitement prévu dans la constitution. Ainsi en disposent la doctrine, la jurisprudence et la pratique politique. Cela entraîne les conséquences suivantes: hormis ses compétences dans le domaine du cinéma et de la protection de la nature et du paysage, la Confédération ne possède pas de base constitutionnelle écrite pour mener sa politique culturelle. Dans certains domaines, elle a pu se prévaloir - ce qu'elle a toujours fait sans exagération - d'une compétence constitutionnelle non écrite, avec les difficultés politiques et juridiques que cela implique. Elle a invoqué cette compétence tacite dans un nombre restreint de domaines: elle l'a fait pour instituer la Bibliothèque nationale suisse, le Musée national suisse, et pour créer la fondation PRO HELVETIA; cette base lui sert également depuis des décennies à soutenir les artistes et à accorder des subventions à des organisations culturelles d'importance nationale.

Une première tentative de remédier à cette situation a échoué dans une votation populaire en 1986. On se souvient que l'initiative et le contreprojet du Conseil fédéral et du Parlement avaient capoté pour une question de procédure de scrutin, à cause de l'impossibilité du double oui, pour être plus précis. Six ans plus tard, à l'issue de mûres réflexions, le Conseil fédéral a décidé de soumettre à nouveau un projet devant le peuple. Le 6 novembre 1991, il a proposé au Parlement un message dans lequel il lui demande d'accepter d'insérer dans la constitution fédérale un article sur l'encouragement de la culture. Il peut s'appuyer sur les excellents résultats d'une vaste consultation. Votre association s'est également prononcée sur l'avant-projet, et je tiens ici à vous adresser, Mesdames et Messieurs, mes sincères remerciements pour votre vif soutien. Vous n'avez pas seulement plaidé votre cause - ce qui, en soi, n'aurait rien eu de blâmable -, vous vous êtes également préoccupés des questions de fond et avez saisi les problèmes dans leur complexité. Je vous en suis extrêmement reconnaissant.

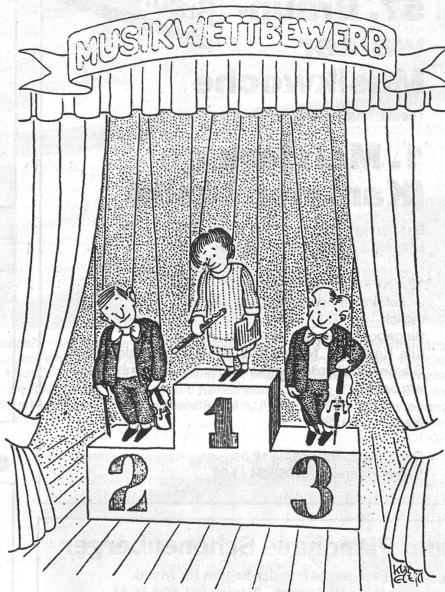
Les écoles de musique considérées comme médiateur culturel

L'écho très positif de la consultation (trois prises de position seulement rejettent le principe d'un article constitutionnel sur la culture), et les nombreuses suggestions qui ont été faites, nous ont permis d'améliorer plusieurs points de l'avant-projet. Nous avons par exemple décidé, après la consultation, de citer expressément dans l'article constitutionnel les activités visant à favoriser l'accès à la culture, dont font partie - de notre point de vue, du moins - les écoles de musique. Le texte proposé englobe dès lors les trois domaines dans lesquels s'exerce l'encouragement de la culture, à savoir la promotion de la création, la sauvegarde des œuvres et du patrimoine existant et l'encouragement de l'accès du public aux œuvres et au patrimoine culturel.

Le projet est maintenant au Parlement, où il fait l'objet d'un examen préalable. Le Conseil national se prononcera vraisemblablement lors de sa session d'été, puis ce sera le tour du Conseil national. Mais, en raison des prochaines délibérations sur le traité de l'EEE, il est un peu risqué de dire dès maintenant ce que seront les programmes de travail de l'Assemblée fédérale. Il pourrait très bien se faire que les délibérations sur notre projet d'article constitutionnel ne s'achèvent pas avant l'année prochaine. En tout cas, nous ne nous attendons pas à ce qu'il soit soumis au vote populaire avant le deuxième semestre de 1993.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que notre projet vient à son heure. Les finances publiques, un peu partout, sont dans une mauvaise passe. Or quand il faut économiser, l'expérience le montre amplement, on commence toujours par le faire là où les bases légales font défaut. Plusieurs domaines de d'encouragement seront donc inévitablement parmi les premiers sacrifiés. Il en ira de même dans plus d'un canton. Ce qui est particulièrement grave, c'est qu'on risque d'assister à une cascade d'économies: lorsque, à un échelon des pouvoirs publics, on décide de diminuer les crédits, les autres collectivités publiques ne parviennent pas à fournir des crédits de substitution - au contraire: toutes finissent par resserrer les cordons de la bourse. C'est pourquoi il importe d'ancrer solidement l'encouragement de la culture dans la constitution. Créer un article constitutionnel, c'est affirmer clairement l'im-

Unser Musik-Cartoon von Kurt Goetz:



portance de la culture et de l'encouragement de la culture dans notre société, et c'est, à court terme, sauver l'acquis.

A plus long terme, on pourra songer à créer du nouveau. Dans cette perspective, nous allons procéder à des études approfondies et à des discussions avec les cantons, les communes et les milieux privés, puis élaborer une série de projets. Nous serons alors très désireux de connaître votre point de vue, en particulier sur tous les projets qui viseront, en plus de leur aspect financier, à améliorer les conditions générales de l'encouragement de la culture.

Les mesures d'économie de la confédération touchent tout le monde

Mais pour l'heure il nous faut affronter une situation financière plutôt sombre. La Confédération est menacée par des déficits structurels qui se chiffrent par milliards. Le Conseil fédéral et le Parlement sont bien forcés de trouver une parade. Ainsi que vous le savez, le Conseil fédéral propose de procéder, pour les années 1993 à 95, à une réduction linéaire de dix pour cent de la plupart des subventions. Celles qui sont destinées à la culture ne feront hélas pas exception. Votre association aura probablement à souffrir des effets de cette mesure. Il n'est pas possible de formuler à ce stade des chiffres précis, mais nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter les dégâts.

La tâche du promoteur culturel n'a jamais été si difficile

L'encouragement public de la culture est fortement sollicité de toute part et nombreux sont ceux qui placent beaucoup d'espoir dans le futur article

constitutionnel. Je puis vous assurer que la tâche de promouvoir la culture n'a jamais été aussi difficile qu'aujourd'hui et que le travail du promoteur culturel ressemble de plus en plus à la quadrature du cercle. Cela ne nous empêche pas de regarder lucidement vers l'avenir, un avenir qui verra probablement (j'allais dire certainement) une sensible diminution des moyens d'action de l'Etat.

Un exemple de ténacité et d'opiniâtreté

Pour terminer sur une note plus joyeuse, je voudrais m'adresser à vous, Monsieur Brenner. Vous quittez aujourd'hui votre charge de président de l'Association suisse des écoles de musique, après de nombreuses années de bons et loyaux services. Ensemble nous avons eu l'occasion de mener à bien plus d'une entreprise. Nous avons en certaines occasions été des compagnons de route sur le chemin, assez étroit, de la politique culturelle. Ce qui m'a le plus impressionné, c'est votre ténacité et votre détermination, deux qualités dont un promoteur culturel - car vous méritez pleinement le titre de promoteur culturel - ne saurait se passer. Sans votre activité étonnante, l'Association suisse des écoles de musique n'aurait pas fait le chemin qu'elle a fait, tout au moins pour ce qui concerne la reconnaissance et le soutien de la Confédération. Je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de vous exprimer cordialement toute ma gratitude.

Dans l'espoir que votre association continuera d'apporter son soutien aux efforts de la Confédération en matière de culture, je m'en voudrais de vous retarder davantage dans votre ordre du jour et vous remercie vivement de votre attention.

Hans Rudolf Dörig

Faszination Klavierspiel - Junge Pianisten auf Kolumbus' Spuren

Das diesjährige Jecklin-Musiktreffen animierte 138 junge Pianistinnen und Pianisten im Alter zwischen 4 und 18 Jahren, sich näher mit spanischer und amerikanischer Klaviermusik zu befassen. Aus den beim Musiktreffen dargebotenen Rezitals wählte eine Fachjury die 16 besten Darbietungen für das traditionelle Schlusskonzert vom 29. März 1992 in der Zürcher Tonhalle.

In den zwei nach Jahrgang der Auftretenden geordneten Programmhälften waren, neben Werken von Albeniz, Granados und Turina, auch Stücke von Ginastera, Bloch, Ives und Crumb zu hören. Hinter den insgesamt beeindruckenden Leistungen leuchtete immer wieder jene zauberhafte Faszination des Klavierspiels durch, welche schliesslich alle Mühen des Übens und Arbeitens vergessen macht und nur noch die Freude an der Musik und am Instrument übrig lässt. Obwohl die Firma Jecklin die Treffen nicht mehr eigentlich als Wettbewerb durchführt, wird man sich den einen oder anderen Teilnehmernamen merken müssen. Die beiden Pianistinnen Rina Kaj-



iwara (Jahrgang 1981) aus Basel und Savika Cornu Zozor (Jahrgang 1976) aus Yens werden die Schweiz am Internationalen Steinway-Festival 1992 in Madrid vertreten. Radio DRS 2 wird voraussichtlich am Sonntag, 6. September 1992, von 14.30 bis 15.30 einen Rückblick auf das Musiktreffen senden. - Zum Jecklin-Musiktreffen 1993 sind Orchester von Jugendmusikschulen und Mittelschulen sowie andere Jugendorchester eingeladen.

RH (Foto: Alberto Venzago)